

Avec la CGT, Contre la Vie chère, Pour la Prime de pouvoir d'achat !

Dès le mois de juin 2023 nous avons écrit au Président afin de discuter avec lui des modalités de mise œuvre de la prime dite « Pouvoir d'achat » (cf p.2).

Nous sommes encore en attente de sa réponse...



Heureusement un autre syndicat qui interpellait également le président sur ce sujet a reçu une réponse que nous a communiqué l'administration.

Nous ne regrettons donc pas l'absence de réponse à notre courrier dans la mesure où elle est tristement négative.

Dans la réponse du Président, l'accent est mis sur les nombreuses dépenses engagées par la collectivité en faveur des agents (nous en reconnaissons d'ailleurs une partie dans notre propre courrier).

Nous avons toujours pris soin de ne pas nous mêler des dépenses publiques et donc des orientations politiques du Président. Nous continuerons à le faire. Chacun son rôle, chacun sa place.

Nous sommes donc bien conscient que dans son courrier, le président ne fait pas figurer toute une catégorie de dépenses qui pourrait permettre, si elle était répartie autrement, de mieux rémunérer tous les agents de la collectivité.

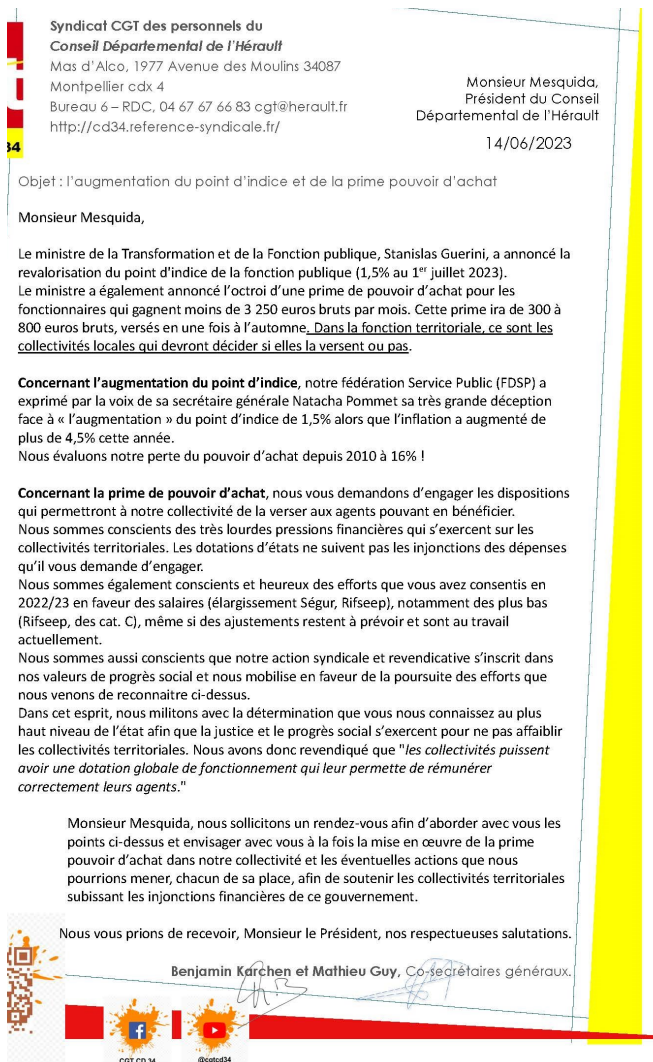
Mais, nous n'aborderons donc pas le sujet ici.

Par contre, nous connaissons la situation financière d'un grand nombre d'agent de notre collectivité, en priorité celle des Catégories C. Et également celles des Cat B et A dont un grand nombre gagne à peine plus que le SMIC.

Nous connaissons les conditions de nos collègues qui pour certains effectuent des dizaines et dizaines de kms en voiture pour se rendre sur leur lieu de travail, pour d'autres font garder leurs enfants pour réaliser les heures de travail augmentées par les 1607h, ceux encore dont la pénibilité n'a pas été reconnue, ceux pour qui elle a été à peine reconnue, ceux toujours qui réalisent un très grand nombre d'heures supplémentaires et qui ne sont pas reconnues, ceux qui absorbent les charges de travail de leurs collègues absents, ceux qui effectuent des tâches de catégorie supérieure à leur cadre d'emploi et sont rémunérés dans leur cadre d'emploi, ceux, et celles qui font des burn out, s'épuisent au travail, vouent leur conscience professionnelle à l'exercice de leur mission pour des salaires trop faibles...

Ces agents, nous les connaissons et connaissons leur réalité de vie!





Pour les agent.es du Conseil Départemental de l'Hérault la CGT revendique :

- La mise en place de la « prime inflation » au maximum de son montant soit 800 € comme le prévoit le décret ;
- La suppression des ratios d'avancement de grade qui supprimerait de fait les critères opaques des LDG et le clientélisme ;
- L'augmentation urgente des prestations sociales internes à notre collectivité, (participation financière aux repas, santé et prévoyance, transports etc...)
- La mise en place d'un plan de résorption par la promotion interne des agents sous-catégorisés (ex : les agent.es de Cat. C qui occupent des postes de Cat. B)
- Le recalibrage de certains postes à responsabilités à la catégorie supérieure (Ex : Chef de centre route actuellement catégorie C doivent passer en catégorie B, assistantes administratives C exerçant des missions de B)

Sur un plan national, la CGT porte de nombreuses revendications afin d'améliorer les traitements des agents, à savoir :

- Une augmentation immédiate de la valeur du point d'indice de 10% et sa revalorisation progressive à 6 euros (4,92278 au 1er juillet 2023) ;
- Le rattrapage des pertes subies depuis de nombreuses années ;
- La mise en place, sans délai, d'un mécanisme d'indexation de la valeur du point sur l'inflation ;
- Une refonte des grilles indiciaires garantissant la reconnaissance des qualifications, les déroulements de carrières et l'attractivité de la Fonction publique ;
- L'égalité salariale femmes-hommes.

[Signez la pétition ici !](#)



Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite : prendre contact me syndiquer

Nom : Prénom :

Adresse :

Ville : CP :

Email : Tel :

DGA : Pôle :

A renvoyer a : Syndicat CGT – Mas d'Alco, 1977 avenue des moulins – 34087 Montpellier OU cgt@herault.fr

